

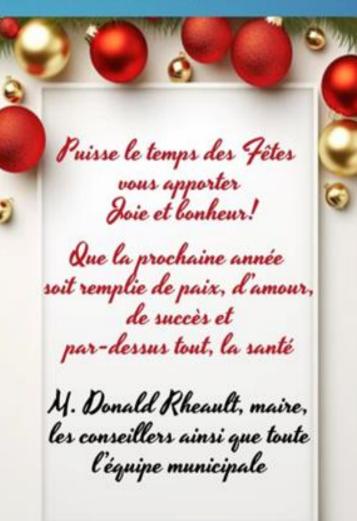
MA MUNICIPALITÉ M'INFORME

Janvier Année 2025 - Vol. 1 N° 01

DANS CE NUMÉRO:

2
3
4
5
6-7-8
9
10
11





Nos bureaux seront fermés à compter de 17h00 le jeudi 19 décembre 2024

De retour le lundi 6 janvier 2025

Pour toutes urgences communiquer avec M. Yvan Lachance 819 218-9568

Présentation du journal

Cher lecteur,

Nous avons le plaisir de vous annoncer la création d'un tout nouveau journal municipal mensuel « MA MUNICIPALITÉ M'INFORME». Ce journal a pour objectif de renforcer le lien entre la municipalité et ses citoyens en offrant des informations essentielles, utiles et pratiques.

Objectifs du journal mensuel:

- Informer sur les collectes de déchets: Un calendrier précis des collectes de bacs (déchets ménagers, recyclage, compostage) sera publié chaque mois, puisque le calendrier annuel des collectes ne sera pas distribué cette année.
- Horaires de bureau et séances du conseil: Retrouvez chaque mois les horaires du bureau municipal, ainsi que les dates des rencontres publiques du conseil.
- Autres informations: Le journal mensuel est votre guide essentiel pour rester informé sur tout ce qui se passe dans votre communauté. Chaque mois, nous compilons les informations les plus pertinentes afin de vous tenir au courant des événements, des initiatives, des projets municipaux et des services disponibles.

Le Journal Municipal Mensuel sera distribué dans les boîte aux lettres au début de chaque mois. Vous pourrez aussi le consulter sur notre site internet. <u>preissac.com</u>

Nous espérons que ce journal deviendra un véritable outil de communication entre la municipalité et ses citoyens, et qu'il vous apportera des réponses pratiques et des informations claires.

Merci de votre confiance et votre engagement. Ensemble, faisons vivre notre communauté!

Cordialement, L'équipe municipale

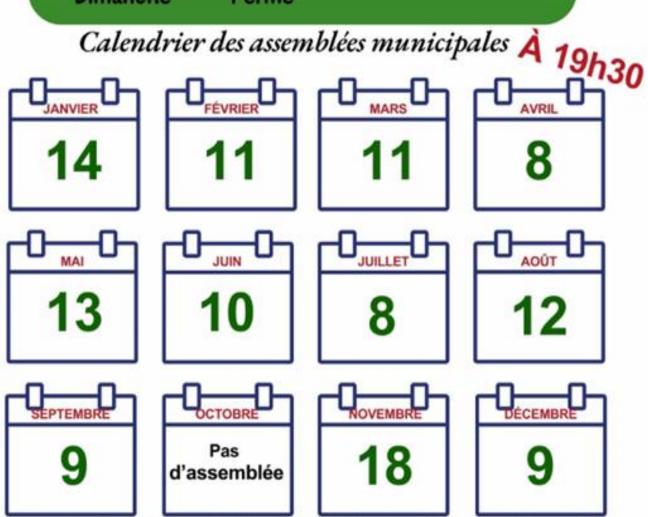
Horaires et séances



Horaire Bureau municipal

Lundi 8h30 à 12h00 et 13h00 à 17h00 Mardi 8h30 à 12h00 et 13h00 à 17h00 Mercredi 8h30 à 12h00 et 13h00 à 17h00 Jeudi 8h30 à 12h00 et 13h00 à 17h00

Vendredi Fermé Samedi Fermé Dimanche Fermé



Les rencontres publiques ont lieu à la salle du conseil au 6, rue des Rapides





Appellation d'emploi Agent(e) de développement

Adresse du lieu de travail 6, rue des Rapides, Preissac, QC JOY 2E0

Employeur

Municipalité de Preissac

La municipalité est actuellement à la recherche d'un(e) agent(e) de développement pour compléter son équipe .

Nous vous offrons une carrière stable et à long terme dans une équipe des plus dynamique.

Vous aurez comme responsabilité:

- Stimuler et accompagner toutes démarches de développement
- Soutenir l'émergence et la réalisation de projets de développement
- Évaluer et planifier la réalisation de projets
- Favoriser la communication entre les comités locaux, l'entraide, la concertation et le partenariat
- Offre à la Municipalité et aux comités locaux des services techniques et d'informations
- Responsable de l'organisation d'évènements et activités
- Voir à la possibilité d'aide financière pour différents projets
- Travail de concert avec les autres membres de l'équipe municipale
- Superviser les activités ponctuelles et régulières (aréna, cours, gym, etc.)
- Toutes autres tâches demandées par le Directeur général

Profil recherché:

- Excellent sens de l'organisation
- Capacité à coordonner et gérer des projets de développement
- Aptitude à planifier, suivre et évaluer des projets
- Excellente capacité à communiquer à l'écrit comme à l'oral
- Capacité de travailler en équipe
- Bonne maîtrise des outils informatiques et de communications
- Capacité à travailler sous pression

Horaire de travail

32 heures/semaine Horaires variables

Le salaire et les conditions de travail sont concurrentiels et en fonction de votre expérience.

Si le défi vous intéresse, n'hésitez pas à nous faire parvenir votre curriculum vitae avant le 7 janvier 2025, 16h00 à direction@preissac.com

AVIS IMPORTANT

Rappel sur le dépôt de neige dans les rues de la municipalité

Voici un rappel de quelques exigences du règlement #204-2009 de la municipalité, soit le « Règlement concernant le déblaiement de la neige sur le territoire de la municipalité de Preissac ».

Il est interdit à quiconque de déposer, projeter, souffler ou permettre que soit déposée, projetée, soufflée de la neige dans les endroits suivants habituellement déblayés par la municipalité:

Art. 5.1 et 5.2 Sur une voie publique, dans un parc ou dans le fossé,

Art. 5.3 Dans une rivière, un ruisseau ou autre cours d'eau ou sur les abords,

Art. 5.4 Dans un endroit qui pourrait **obstruer la visibilité** des automobilistes ou des piéton,

Art. 5.5 De déblayer une entrée en transportant la neige de l'autre côté de la chaussée et

Art.5.6 « Il est interdit à quiconque de réduire la <u>largeur d'une voie publique</u> dégagée par l'action de déposer, projeter, souffler <u>ou permettre que</u> soit déposée, projetée, soufflée de la neige sur un andain contigu à cette voie publique ».

Ce que ça signifie, c'est que:

- l'interdiction touche: le propriétaire, l'occupant, l'entreprise et/ou tout représentant de ceux-ci.
- la largeur de la voie publique dégagée consiste en toute partie de la rue ou du chemin qui a fait ou fera l'objet de déblaiement de la neige.

Les conséquences du non-respect de ce règlement entrainent des coûts supplémentaires pour le déneigement et des risques pour la sécurité, c'est pourquoi la municipalité, par l'entremise de l'inspecteur municipal ou son responsable de l'entretien, compte appliquer les dispositions pénales concernant des infractions à ce règlement (amendes).

Merci de votre collaboration

L'inspecteur municipal



Changements au niveau des services postaux

Chers citoyens,

Nous avons le plaisir de vous informer qu'un point de dépôt et de cueillette de Poste Canada est désormais disponible au **bureau municipal**. Vous pouvez bénéficier du service de remise et de dépôt d'articles ainsi que la vente de certains produits de base.

Horaires de disponibilité:

Du lundi au jeudi 8h30 à 12h00 et 13h00 à 17h00

NOTE: (Une fois que la reprise des services postaux seront rétablis) si vous recevez une **CARTE AVIS DE LIVRAISON** vous indiquant qu'un envoi n'a pu vous être livré, assurez vous de bien vérifier l'heure et l'adresse de l'endroit où vous présenter afin d'aller chercher cet article, tel qu'indiqué sur cette carte.

Nous tenons à vous remercier pour votre patience et votre collaboration pendant la mise en place de notre nouveau service à la municipalité. Nous savons que toute transition peut apporter son lot de défis, mais votre compréhension et votre engagement sont essentiels pour garantir le bon fonctionnement de ce changement.

Pour toute question ou information supplémentaire, n'hésitez pas à contacter le bureau municipal au (819)732-4938 ou par courriel à info@preissac.com

Codialement, L'équipe municipale de Preissac





CANDIDATS RECHERCHÉS

Pour informations:

Claude Ménard 819 732-4938 poste 105

inspection@preissac.com

Refuge le Cœur sur 4 Pattes

LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC a signée un contrat avec LE REFUGE LE COEUR SUR 4 PATTES pour la gestion animalière qui a débuté le 1er décembre 2024.

D'autres informations suivront sur notre prochain journal municipal.

Pour toutes questions, contactez le bureau municipal au (819)732-4938 poste 103

ou par courriel à direction@preissac.com



Dès le 1^{er} janvier 2025, le Québec se synchronise pour une récupération optimisée!

D'importants changements sont déployés pour transformer l'écosystème de la collecte sélective. Ces améliorations visent à :

- · Uniformiser les pratiques à l'échelle provinciale;
- Standardiser la liste des matières acceptées pour l'ensemble du Québec;
- Intégrer des critères de qualité quant à la collecte et au tri.

Contenants, emballages, imprimés (CEI). C'est tout.

POURQUOI « CEI, C'EST TOUT » ?

C'est plus simple à comprendre pour le citoyen.

Les CEI sont majoritairement générés par des produits d'usage courant et constituent la vaste majorité de ce qui doit être récupéré quotidiennement à la maison. En ne mettant que des CEI dans le bac, il y a plus d'assurance que le contenu du bac soit effectivement recyclé ou valorisé, voire qu'il évite l'élimination.

Quoi mettre, ou ne pas mettre, dans le bac de récupération?

EXEMPLES DE CONTENANTS ET EMBALLAGES

- ✓ Contenant de produit d'entretien ménager
- Emballage, pot et contenant de produit alimentaire
- ✓ Bolte de carton
- Assiette et papier d'aluminium
- Emballage de mets à emporter et préparés

EXEMPLES D'IMPRIMÉS

- √ Journal et circulaire
- √ Enveloppe
- √ Feuille de papier.
- √ Cahier

LES EXCEPTIONS

 Aérosols et emballages de protection en polystyrène : les apporter au point de dépôt de votre municipalité, si un tel lieu existe et si accepté. Se renseigner auprès de votre municipalité.









SAVIEZ-VOUS?

- Un contenant s'accompagne d'un bouchon ou d'un couvercle.
- Un emballage sert à transporter facilement un produit.
- Les contenants et emballages en plastique dégradables ne vont pas dans le bac.
 il contaminent les autres matières recyclables.

BONS COUPS

- → Vider et rincer légèrement les contenants.
- → Retirer les couvercles des pots et contenants - sauf pour les petits bouchons.
- → Séparer les matières composant l'emballage (ex.: sac de céréales dans une bolte).
- Faire des boulettes de papier d'aluminium même si elles sont légérement souillées avent de les mettre dans votre bac.
- → Défaire et piler vos boites de carton.

NE PAS METTRE DANS LE BAC

- X Pile
- X Seringue
- X Boyau d'arrosage
- X Chaise de jardin
- × Jouet
- X Casserole
- X Vêtement et tissu

Besoin de plus d'infos sur le bac? Consultez bacimpact.ca

LA COLLECTE DU BAC DE RÉCUPÉRATION SE FERA AUX 2 SEMAINES.

Voir le calendrier des collectes

Collectes de janvier



JANVIER 5

Horaire du centre de transbordement 9h00 à 12h00

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
			1	2	3	4
5	6	7	8	9 Rapides	10	11
12	13	14	15	16 Tancrède	17	18
19	20	21	22	23 Rapides	24	25
26	27	28	29	30 Tancrède	31	

NOTES

DÈS JANVIER 2025, LES COLLECTES DE COMPOSTAGE ET D'ORDURES SERONT RÉPARTIES SUR DEUX SEMAINES.

SECTEUR RAPIDES: TOUT LE SECTEUR NORD JUSQU'À MATÉRIAUX MB 693, AVENUE DU LAC INCLUSIVEMENT

SECTEUR TANCRÈDE: TOUTE LE SECTEUR SUD, DU CHEMIN DE LA POINTE JUSQU'À LA MINE LARONDE

Cours d'hiver

16 rue des Rapides

Au CMAE,

Adulte 100 \$/10 cours

Les lundis, 19h **BOOTCAMP**

avec Valérie Roy

Matériel requis:

Tapis style yoga **Poids** Gourde d'eau



Les mardis, 19h

WORKOUT LATINO

avec Christiane Quellet



Gourde d'eau

Début: 18 février

Enfant 50 \$/10 cours

Les dimanches, 13h

DANSE LE JAZZ

avec Nadia Ouellet

Matériel requis:

Vêtement confortable Soulier Ballerine/pieds nus Gourde d'eau

Début: 26 janvier

Les vendredis, 9h et/ou les dimanches, 9h

YOGA HATHA FLOW

avec Mylène Grenier

Matériel requis:

Tapis de yoga, couverture 2 blocs, traversin (facultatif) Gourde d'eau



Inscriptions à partir du 6 janvier 819 732-4938 #102 info@preissac.com



CLSC

Local de santé - Preissac

Local de Santé de Preissac

Téléphone: 732-3271 poste 4202

Services disponibles et modalités d'accès

Soins de santé courants offerts au Centre de soins ambulatoires de l'Hôpital d'Amos.

Pour prendre rendez-vous: 819 732-3341, poste 2649

Services de prélèvement sanguins offerts dans les CLSC suivants ou à l'Hôpital d'Amos

Lieu: CLSC de votre localité - Preissac

Date: Mercredi, 15 janvier

ou

Lieu: Sainte-Gertrude-Manneville

Date: Mercredi, 29 janvier

Pour prendre un rendez-vous

CLSC en milieux ruraux :

819 732-3271, poste 4202

Hôpital d'Amos:

www.clicsante.ca ou 819 732-0165

Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue

Nous joindre

Municipalité de Preissac 6, rue des Rapides Preissac Québec JOY 2E0

819 732-4938 info@preissac.com

Vous pouvez également consulter ce journal sur notre site web preissac.com